

**REGLEMENT COMPLET  
GRAND JEU CONCOURS  
OPEN GAMES**

**ARTICLE 1 : Objet**

La société 2SA, société par Actions simplifiées (SAS) au capital de 2.296.750 Euros dont le siège social est situé au 7 cité Paradis, 75010 PARIS, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro B 441007929, organise du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 1<sup>er</sup> avril 2024, dans les conditions ci-après définies, un jeu concours sans obligation d'achat intitulé « Grand Jeu Concours OPEN GAMES ».

**ARTICLE 2 : Personnes concernées**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion du personnel de la société 2SA ainsi que les sociétés organisatrices du jeu. L'utilisation par tout mineur de cet accès implique de sa part qu'il ait déjà reçu le consentement de ses parents ou de la personne ayant l'autorité parentale. A cet égard, la société organisatrice pourra demander que soit apportée la preuve de l'autorisation du représentant légal dudit mineur.

**ARTICLE 3 : Annonce du jeu**

Ce jeu est annoncé sur les différents supports de communication utilisés par la société organisatrice : ses sites web, emailings, bannières, bandeau de signature mail des employés de la société, réseaux sociaux...

**ARTICLE 4 : Modalités de participation**

Le jeu « Grand Jeu Concours OPEN GAMES » se déroule de la façon suivante :

- Se rendre sur la page web suivante : <https://www.provenexpert.com/groupe-open/3m27/>
- Déposer un avis sur le Groupe Open en indiquant ses coordonnées (prénom, nom et société). Les avis anonymes ne seront pas sélectionnés.
- Se rendre dans sa boîte mail et valider cet avis, afin d'en garantir l'authenticité et la publication sur notre site web
- Après vérification par l'équipe marketing de l'authenticité de l'avis reçu, le nom du déposant sera ajouté à la liste, pour le tirage au sort qui aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2024
- Le 1<sup>er</sup> avril 2024, un gagnant sera désigné par tirage au sort

**ARTICLE 5 : Dotations**

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- Compétition Jeux Olympiques 2024 : 1 place à choisir dans une liste de compétitions en package Silver ou Bronze, selon la compétition retenue.
- 1 place VIP pour le match de clôture de saison au Parc des Princes : le 11 mai 2024 - Paris-Toulouse

Soit un total de 1 dotation à choisir parmi les deux citées ci-dessus.

## **ARTICLE 6 : Attribution des dotations**

Un tirage au sort sera effectué en fin d'opération, dans la journée du 1<sup>er</sup> avril 2024 sur la base des avis enregistrés sur la page web Proven Expert du Groupe Open.

Il ne sera attribué qu'un seul gain par raison sociale d'entreprise.

Les lots sont attribués de manière nominative et ne sont pas cessibles. Ils ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

## **ARTICLE 7 : Informatique et Libertés**

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées auprès des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations le concernant en écrivant à : 2SA – Service Clients – 7 cité Paradis - 75010 PARIS.

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice, à l'organisation du jeu et l'attribution des gains aux gagnants. Elles sont obligatoires, toute participation incomplète sera considérée comme nulle.

## **ARTICLE 8 : Fraudes**

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du présent jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au présent jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les gains aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **ARTICLE 9 : Force majeure**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu, de remettre les dotations en jeu ou de conserver les éléments restants, à sa convenance.

## **ARTICLE 10 : Contestation**

Le simple fait de participer au présent jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de trois mois à compter de la fin de la session de jeu concernée à l'adresse suivante : GRAND JEU CONCOURS OPEN GAMES – 7 Cité Paradis - 75010 PARIS.

**ARTICLE 11 : Litiges**

Le Règlement est soumis au droit français. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord définitif et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux seront seuls compétents.